



Est ce que on peut faire notre acte de mariage aupres consulat gé

Par rifel, le 11/05/2009 à 11:25

Bonjour, Madame, Monsieur,

Je me présente, j'ai 28 ans, suis Comptable a Tlemcen Algérie, bientôt je serais Commissaire aux Comptes.

Je viens de faire connaissance avec une fille de 25 ans de nationalité française (née a Lille), ses parents décédés d'un accident de voiture en France, après cette accident elle vie chez son oncle, ce dernier il est malhonnête lui a pris tous ses biens « emparé de tous les biens et aussi l'argent de l'assurance », de plus elle a beaucoup de problèmes, c'est long a expliqué. Je l'aidé ce renouvelée ses papiers. Apres cette histoire je veux l'épousé car elle n'a personne sur qui elle doit compter a part moi, mais j'hésite un peu, car les démarches auprès du consulat un peut compliquer.

Madame, je vous pris, de m'orienté sur les démarches à suivre, est ce que on

peu faire notre acte de mariage auprès le consulat général de France ?

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de bien vouloir, Madame, Monsieur

agréer l'expression de mes sentiments les plus respectueux.